



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Second appel à candidatures d'experts scientifiques et techniques pour la constitution du comité scientifique et technique du plan Écophyto II+

Le Gouvernement s'est engagé à accroître la transparence en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques. La publication des données de ventes a ainsi été accélérée avec la mise à disposition du public des données provisoires de ventes suite aux déclarations effectuées par les distributeurs et aux premières vérifications nécessaires avant la publication des données consolidées. L'accès aux données de ventes territorialisées a également été facilité avec la mise à disposition du public d'un outil de visualisation géographique. Néanmoins, des efforts demeurent à conduire pour accroître l'analyse de ces données et réaliser l'interprétation claire et robuste des indicateurs du plan Écophyto II+ qui en découlent, dans une perspective de suivi de la mise en œuvre de la transition agroécologique à l'échelle des systèmes de production. Par ailleurs, le Gouvernement a souhaité accroître l'évaluation des actions du plan pour renforcer la politique de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et des impacts associés. Aussi, suite au comité d'orientation stratégique (COS) du plan Écophyto II+ qui s'est tenu le 7 janvier 2020, la création d'un comité scientifique et technique (CST) a été décidée (action 29.1 du plan).

Le 30 mars 2021, le Gouvernement, l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ont ainsi lancé un appel à candidatures afin de constituer le CST du plan Écophyto II+. Cet appel a permis de sélectionner 11 experts scientifiques et techniques issus de la recherche, de la formation, de l'innovation et du développement, et du monde professionnel.



Le CST a été lancé officiellement le 15 juin 2021 sous l'égide de l'OFB, de l'Anses et d'INRAE. Sa vocation est d'assurer le suivi régulier des indicateurs du plan Écophyto II+ et d'apporter une interprétation plus complète de leur évolution dans le temps, notamment en fonction du type de produits phytopharmaceutiques et de cultures. À termes, le CST pourra également formuler des propositions en matière de suivi et, le cas échéant, d'indicateurs. Sa création est aussi l'occasion de mieux évaluer les réalisations, les résultats et les impacts des actions du plan en termes de réduction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques. À ce titre, il devrait être en mesure de proposer des études permettant de documenter cette évaluation ou des actions de parangonnage. Il pourra enfin proposer des recommandations sur d'éventuelles actions complémentaires à mettre en œuvre ou sur des leviers d'actions à mobiliser pour atteindre les objectifs du plan, le cas échéant en lien avec le comité d'orientation scientifique « Recherche et Innovation » (CSO R&I).

Lors du premier appel à candidatures, certaines compétences recherchées – à savoir les sciences humaines et sociales, l'évaluation des politiques publiques et les spécificités des territoires ultramarins – n'ont pas été couvertes. D'autres, comme l'épidémiologie et la santé publique, n'ont été couvertes que partiellement. Le lancement d'un second appel à candidatures est donc nécessaire.

Le CST réunira dans la mesure du possible 18 à 20 experts :

- Trois premiers membres ont été nommés *intuitu personae* par le Ministère de la transition écologique et le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, sur proposition des directions de l'Anses, de l'OFB et d'INRAE, à raison d'un membre par établissement (la présidence du CST est assurée par l'un de ces trois membres).
- Onze experts nommés *intuitu personae* suite à un premier appel à candidature, et réunis le 15 juin dernier,
- Les autres membres seront nommés *intuitu personae* parmi les propositions reçues à l'issue du présent appel à candidatures, de façon à couvrir tout ou partie des compétences suivantes :
 - o sciences humaines et sociales (dont économie agricole, science de gestion, gestion du débat public et/ou sociologie, droit de l'environnement) ;
 - o évaluation des politiques publiques ;
 - o spécificités des territoires ultramarins ;
 - o épidémiologie et santé publique.

Le jury de sélection sera composé de représentants de l'Anses, d'INRAE, de l'OFB et des ministères co-pilotes (ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche) du plan. Ses critères de choix reposeront sur :

- les compétences scientifiques et techniques des candidats ;
- la qualité et la diversité de leurs expériences professionnelles ;
- l'analyse de leurs liens d'intérêts ;
- le respect de la parité des membres ;
- un équilibre dans la répartition géographique des compétences représentées, notamment au regard des enjeux de l'outre-mer.

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable une fois, tous les mandats expirant en même temps. Ils ne sont pas rémunérés et signent une charte de déontologie préalablement à leur entrée en fonction pour éviter tout conflit d'intérêts. Les frais de transport et d'hébergement des membres du CST seront pris en charge.

Le CST se réunira deux à trois fois par an, ou plus si nécessaire, sur demande de son président ou des ministères co-pilotes du plan. En tant que de besoin, il pourra réaliser des auditions et définira un règlement de fonctionnement pour assurer l'indépendance de ses travaux, notamment dans le cadre de l'association des parties prenantes. Les avis, études et travaux qu'il conduit, rédige ou commande ont vocation à être rendus publics et feront, par ailleurs, l'objet de présentations en COS. Enfin, le CST rendra compte régulièrement aux ministères co-pilotes du plan des avancées de ses travaux.

L'OFB, l'Anses et INRAE contribuent également aux travaux du CST en mettant leurs compétences et ressources à disposition, dont trois agents spécialement recrutés pour appuyer les travaux du comité. Les services statistiques des ministères co-pilotes pourront être sollicités pour assurer le calcul des indicateurs du plan.

Dans le cadre de ce second appel à candidatures, le calendrier prévisionnel de lancement des activités du CST est ainsi envisagé :

- clôture de l'appel à candidatures le **1^{er} novembre 2021** ;
- sélection finale des candidatures et mise en place du CST le **1^{er} décembre 2021** ;
- première réunion du CST réunissant tous les experts en **janvier 2022**.

Les candidatures seront à déposer au plus tard le 1^{er} novembre 2021, minuit, par mail à l'adresse électronique cst.ecophyto@ofb.gouv.fr, en envoyant :

- **une fiche de candidature ciblant les compétences** (selon le modèle joint à cet appel) ;
- **un CV détaillé** présentant les diplômes, expériences professionnelles ou autres activités en liens avec la thématique ainsi que les publications principales sur le sujet (publications scientifiques dans des revues à comité de lecture, publications de transfert, ouvrages, rapports techniques, etc.) ;
- **une déclaration publique d'intérêts** (selon le modèle joint à cet appel).

Tout envoi ne devra pas excéder 2,5 Mo.

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'adresser vos questions par mail à l'adresse électronique précitée.